

Le bénéficiaire de l'aide à domicile a droit à :

- Un accompagnement individuel et de qualité, favorisant son autonomie, adapté à son âge, respectant son consentement et le libre choix des prestations.
- A une information sur ses droits et recours possibles dans le cadre de la prestation
- À un service honnête respectueux et bienveillant. En cas d'insatisfaction, il doit communiquer ses observations au chef de service responsable de l'aide à domicile de même que pour toute demande de changement à apporter dans l'organisation de la prestation fournie.
- Accéder à son dossier s'il désire le consulter. Il suffit d'en faire la demande écrite au service. Le contenu de son dossier est par ailleurs protégé par la confidentialité la gestion des données informatisées fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés



Le RPDAD

Créé en 2010 à l'initiative de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de Gironde (UDCCAS 33), le RPDAD est le premier réseau

public d'aide à domicile de France.

Le travail engagé au sein du réseau permet d'apporter une réponse de qualité à chaque personne accompagnée. La professionnalisation des agents et le service de proximité sont nos priorités.

www.rpdad.fr



Champ d'intervention communes de :

Saint André du Bois

Saint Laurent du Plan

Saint Martial

Saint Martin de Sescas

Saint Pierre d'Aurillac

Semens

Verdelais



**Le CCAS de
Saint Pierre d'Aurillac
vous propose
un Service d'Aide
et d'accompagnement
à Domicile**



Service d'Aide à Domicile -

Président : Stéphane DENOYELLE maire de St Pierre d'Aurillac
Directrice : Elodie IZQUIERDO DE VEGA
Agent coordinateur du service : Aline PETIT

Téléphone : 05 56 63 30 27 - 06 32 20 12 93
Messagerie : commune@st-pierre-daurillac.fr
Site internet : <http://st-pierre-daurillac.fr>

Service d'Aide à Domicile -



Service membre du
**Réseau Public
Départemental d'Aide à Domicile et
autorisé par le Département de la Gironde.**



Téléphone : 05 56 63 30 27

Agir pour tout le monde, en particulier

**Vous avez besoin d'aide au quotidien
pour vivre à domicile ?**

Vous bénéficiez d'un service de qualité et de proximité

- Approche personnalisée de votre situation
- Analyse et prise en compte de vos besoins avec des agents qualifiés

Nos missions

- Vous aider à préserver votre autonomie
- Vous accompagner pour bien vivre à domicile
- Favoriser le lien social
- Assurer une continuité de service avec des tarifs maîtrisés

Notre engagement

- Construire avec vous une réponse adaptée à votre projet
- Améliorer la qualité de notre service

Nos interventions

- Aide aux actes de la vie quotidienne pour les personnes fragiles
- Entretien du logement
- Aide à l'élaboration de vos dossiers
- Aide à la conception et à la prise des repas
- Aide aux déplacements et au lien social



Coopérations

Le service travaille en coopération avec les acteurs de votre territoire. Le but est une organisation des différents partenaires pour une réponse adaptée qui prend en compte les dimensions sociales et physiques de votre situation et de votre parcours.

Vous pouvez solliciter le soutien de financeurs pour diminuer votre participation : si vous avez plus de 60 ans (Conseil Départemental, caisse de retraite...) et/ou si vous êtes reconnu(e) personne handicapée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Les aides financières sont attribuées selon une évaluation globale de votre situation.

Service d'Aide à Domicile -

Accueil et renseignements

Mairie de Saint Pierre d'Aurillac

du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à

17h00: 05 56 63 30 27

(excepté le mardi après-midi)